



5, rue Pleyel  
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 19 juin 2025



## UN DÉCRET PARU LE 1<sup>ER</sup> JUIN RENFORCE LA PROTECTION DES AGENTS EN CAS D'ÉPISODES DE CHALEUR INTENSE :

Le décret n°2025-482 et un arrêté parus au Journal Officiel le 1<sup>er</sup> juin 2025, imposent à l'employeur de nouvelles obligations, en matière d'évaluation et de prévention en cas d'épisodes de chaleur intense, correspondantes aux seuils de vigilance définis par Météo France.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, dès qu'un risque d'exposition sera identifié, la Direction devra définir des mesures concrètes ou des actions de prévention spécifiques. Elle disposera d'un mois pour se mettre en conformité avec la loi.

Le décret prévoit également une obligation quotidienne de réévaluer les risques, d'adapter et de renforcer les mesures mises en œuvre, en cas d'intensification de la chaleur ! ☺☺☺

## LA FGAAC-CFDT A DÉPOSÉ UNE DEMANDE D'AUDIENCE NATIONALE AUPRÈS DU DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ DU GROUPE PUBLIC SNCF !

## RISQUES LIÉS À LA CHALEUR : LA FGAAC-CFDT PREND LE NOUVEAU DÉCRET AU BOND !

1885-2025, DEPUIS 140 ANS LA FGAAC-CFDT  
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct  
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus  
Infos  
Contacts



Accès aux simulateurs  
CAA et mutuelle

Télécharger dans  
l'App Store

DISPONIBLE SUR  
Google Play



Téléchargez gratuitement l'application

